



**L'Amicale des Anciens d'Outre-Mer et
Anciens Combattants des Troupes de Marine de l'Hérault
ATDM34**

PROCES VERBAL

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

29 janvier 2011 à Lattes (clos de Rignac)

1. Ouverture de l'AG par le président :

35 présents + 12 pouvoirs/soit **47 pour un quorum minimum de 27**

- **Remerciements** à vous tous d'être ici, à **nos Grands Anciens**, à ceux venus de loin, à **nos convalescents**, à **Andy RAKOTO** et à **Suzanne MARGUIER**. Excuses pour F. ACOLATSE, M. BAIN, JP BRISSE, J. DESMERGERS, J. DRUINOT, L. FONTVILLE, E KLEIN, JM LEMORT, R. SEGURA
- Merci à ceux qui ont assuré le covoiturage Paul, Jacques, Daniel et Christian ...
- Merci à **Claude DESMERGERS** et à **Lilia GIRARD** pour l'organisation et l'accompagnement des conjoints à la maison de la nature à Lattes. Merci à tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont œuvré et participé à l'organisation de notre AG.
- Merci à JY FEVRIER **pour l'Exposition sur la « jeune Armée 1870/1914 »: dessins** de Louis TRINQUIER et **aquarelles** de du M. PATY
- Nos invités : Mr et Mme Jean Marie THIEBAUT (sur proposition de Michel BAIN qui a connu Jean Marie en RCA). Inspecteur de l'EN, il a servi OM dans plusieurs pays et prépare un document historique: « Mémorial du Souvenir français et des Troupes de Marine en Côte d'Ivoire », en liaison avec le général (2S) LARRIERE (TDM).

HOMMAGE A NOS MORTS

**Claude RAKOTO, Louis VITTE, Marcel MARGUIER, Bernard LAURENCE
Mme Nicole ALLIE fille d'André MEUNIER
Nos camarades « Morts pour la France » en Afghanistan**

MINUTE DE SILENCE

Infos :

- **Louis VITTE** courrier au responsable de Roc-Eclair de Lunel avec copie aux autorités et une *cérémonie ATDM34 est prévue. Date et heure à définir.*
- **Marcel MARGUIER** décès communiqué par Claude PIERRE. *Recueillement ATDM34 prévu au jardin du souvenir de Grammont (date et horaire à définir en liaison avec la famille)*
- Témoignage de sympathie : à **Christian GUEGAN** rapatrié sanitaire d'Afghanistan qui sera opéré la semaine prochaine, **Henri PIBOULEAU, Henri POUZERGUE, Francis TURELIER, Andy RAKOTO, Suzanne MARGUIER...**

A l'honneur en 2010

Tableau d'avancement des Officiers de Réserve: **Vincent RABOT** est nommé **Colonel**

Mérite colonial :

- **Juliette DRUINOT** coordinatrice pour les visites à nos malades.
- **René SEGURA** adjoint au maire de Canet, correspondant privilégié pour l'organisation de notre Bazeilles.

2. Rapport du trésorier

SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2010

TITRES	DEBIT		CREDIT		SOLDE	
	REEL	PREV	REEL	PREV	REEL	PREV
REPORT			3 380,78	3 380,78	3 380,78	3 380,78
COTI ATDM			1 421,00	1 812,50	1 421,00	1 812,50
COTI ANNEE A +1			130,00		130,00	
COTI FEDERATION	-374,50	-437,50	343,00	437,50	-31,50	
S/T COT	-374,50	-437,50	1 894,00	2 250,00	1 519,50	1 812,50
REPAS	-5 896,50	-4 800,00	5408,00	4 800,00	-488,50	
BAZAR	-149,00	-300,00	170,00	300,00	21,00	
DAMIER			720,00	600,00	720,00	600,00
S/T ACTIV ASSOC	-6 045,50	-5 100,00	6 298,00	5 700,00	252,50	600,00
DONS			1 049,50	500,00	1 049,50	500,00
STAG ETRANG	-695,58		2 849,29		2 153,71	
F SOLIDAR + EVEN PART	-990,20	-1 500,00	865,00		-125,20	-1 500,00
S/T ACTION SOCIALE	-1 685,78	-1 500,00	4 763,79	500,00	3 078,01	-1 000,00
REPRESENT	-2 822,95	-1 000,00			-2 822,95	-1 000,00
CORRESPOND	-644,02	-700,00			-644,02	-700,00
COPIES	-440,30	-700,00			-440,30	-700,00
FOUR BUR	-1 350,41	-900,00			-1 350,41	-900,00
ASSURANCE	-91,32	-150,00			-91,32	-150,00
S/T FRAIS GENERAUX	-5349,01	-3 450,00			-5 349,01	-3 450,00
SUBVENTIONS			415,00	415,00	415,00	415,00
TOTAL	13.454,79	10.487,50	16.751,57	12.245,78	3.296,78	1.758,28

3. Rapport de la commission d'apurement des comptes : Maurice ANDREY

VOTE

Le quitus au trésorier est adopté à l'unanimité.

4. L'ATDM 34

122 adhérents à ce jour (118 adhérents au 30 janvier 2010)

Décédés 4: Claude RAKOTO, Louis VITTE, Marcel MARGUIER, Bernard LAURENCE

En silence radio : Jean BEDEL, Régis CHAMBOREDON, Pierre GRASSER, Claude GUERRERO, André VANDEMBULCKE....

Radiation demandée et accordée: André VANDEMBULCKE.

Effectifs : Mise à jour en temps réel du **listing** sur le site internet. A vous tous de communiquer les corrections ou les informations nouvelles.

Moyenne d'âge : 70ans - Doyen : COL MILHE de SAINT VICTOR 91 ans

Internautes : 72 dont notre doyen (homme) est Henri POUZERGUE 87 ans mais il y a aussi...notre Lucie BASSET (91 ans) et notre Micheline ANTHERIEU...

9 nouveaux adhérents en 2010

- **LEMORT Jean Marie** : de retour à l'ATDM34
- **ROMAIN Jean Marie** : génération OPEX (RICM)
- **VITTE Louis** : DCD
- **Christian CHANLIAU** : Prêtre / Aumônier TDM
- **BORE Jacques** : PDT des AC de Canet
- **BOUCAU Jérôme** : génération OPEX (3^{ème} RIMA)
- **VELLUTINI Alain** : 24^{ème} RIMA / Maquette ND du lac à Lunel
- **LAMBERT Théophile** : génération OPEX (21^{ème} RIMA)
- **POUCHAT François** : Audois en ESR à la base de défense de Carcassonne

Suzanne MARGUIER et Andy RAKOTO deviennent à leur demande membres de l'ATDM34

INTERVENTION DES DELEGUES POUR LEUR ZONE D'ACTION

Jacques GOUJAT pour BEZIERS

Yvan NICAISE pour les Hauts Cantons

Louis LARMANDE pour Lunel

INTERVENTION DE JY FEVRIER SUR LES ACTIVITES STAGIAIRES ETRANGERS 2010

ACTIVITES 2010

- **Liaison Fréjus** pour passage de relai des SE. Accueil par Gal DURAND commandant l'EAA, le Gal TRACQUI, M. DEBAISIEUX, J. BOURREAU
- **Rencontre Pères Missionnaires/ATDM34** organisée par José DESMERGERS et Christian MERCIER en juin.
- **Participation de l'ATDM34** à la remise des galons des LTN de l'EAI ayant choisi un régiment TDM et au baptême de la promotion « Lieutenant YOUSSEF BEN BRAHIM » des OAEA infanterie 2010
- **Journée d'accueil des EOA de THIES** avec les SE EAI/EMSAM à Aigues mortes, nos invités (Frères d'Armes, ANA21, AA4, ATDM30....) et une forte participation des membres de l'ATDM34
- **Randonnée au Canigou** organisée par M. BAIN avec des invités extérieurs (JP RUBIO et G. TRUCHI)
- **Intervention de Michel BAIN, Jacques BOUTHIER et Georges BARTOLI** auprès de 4 classes de l'Ecole publique et d'une classe de l'école privée de Canet pour présenter le courage, l'exemplarité et l'héroïsme de la Division bleue et des Troupes de Marine dans les combats acharnés de Bazeilles en 1870 et sensibiliser les élèves à notre cérémonie de commémoration du 140^{ème} anniversaire le 17 septembre dans leur ville.
- **Participation ATDM34 au Bazeilles national** à Fréjus associé en 2010 au **Congrès de la FNAOM**. Pas de changement de bureau (aucun volontaire / avis favorable pour la fonction de SG rémunérée ?) / Résultat « Objectif Fédération 2010 » en demi-teinte / Baisse du nombre d'adhérents pour la Carte du Marsouin (7100 en 2010/7500) en 2009
- **Participation de Jean Yvon FEVRIER** au cocktail annuel de **Frères d'armes** à Paris.
- **Forte mobilisation des membres ATDM34 à notre Bazeilles** à Canet.
- **Organisation de nombreuses visites** auprès de nos Anciens de nos malades.... Aveyron, Béziers, Montpellier, Lunel.... avec la participation intensive de **Juliette DRUINOT**.
- **Organisation par Vincent Rabot** de cours **informatique** pour l'AAMTDM, l'ANOCR...et les redoublants.

Rayonnement des Troupes de Marine au travers de l'amicale :

- **Excellence des relations** avec les autorités civiles et militaires, la FNAOM et les autres Associations locales : UNP/ALEME/ANAI/SOUVENIR FRANÇAIS/ANOCR.....
- **Baptême** du jardin public de Canet « **Bazeilles 1870** »
- **Relai auprès d'élus** pour appuyer les interventions du Gal LANG sur le dossier de **décristallisation des pensions** de nos Frères d'Armes africains, malgaches, indochinois ...

Information - Communication

- **Un Site Internet relooké / Une mine d'informations ! (Intervention V. Rabot)**

Bilan des connexions au site pour l'année 2010

Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits
janv-10	1084	1758	22198	75679
févr-10	1134	1767	17981	72058
mars-10	1133	1718	10051	37140
avr-10	1211	1978	23220	86705
mai-10	1492	2368	32637	118538
juin-10	1236	2124	15018	50786
juil-10	1071	1425	9817	32647
août-10	1328	1786	13568	39234
sept-10	1315	1825	26208	101476
oct-10	1161	1547	17778	52570
nov-10	1145	1480	10506	36588
déc-10	1166	1707	12977	47312
Total 2010	14476	21483	211959	750733
Total 2009	11291	16117	205424	862233
	+3185	+5366	+6535	-111500

Le site est connu et se porte bien, une légère augmentation des visiteurs avec une diminution des clics, les visiteurs savent où chercher

LES SOUVENIRS ET LES TEMOIGNAGES QUE VOUS GARDEZ SONT BIENVENUS

Aide et assistance aux familles:

- **Visite aux anciens** : qui se multiplie grâce à Juliette DRUINOT, coordonatrice, à plusieurs membres volontaires et aux initiatives individuelles.
- Secours financier (1500 €) accordée par la FNAOM et aide juridique initiée par l'ATDM34 pour un membre en difficulté fin 2010.

Activités patriotiques : Représentation de l'Amicale à toutes les cérémonies officielles et commémoratives. Participation de circonstance et adaptée pour les autres manifestations : RICM à Servian le 11 novembre, Médaillés militaires à Juvignac.

Solidarité Noël :

- **Collecte "Noël Julien/Hugo" :** 780 € ont été offerts à Catherine MEZZASALMA. Un grand merci à tous ceux qui ont participé (22) par Catherine MEZZASALMA, le CNE POUCHAT (Père de Catherine) et le PDT de l'ATDM34.
- **Cadeaux et vêtements** pour la maison de retraite des **Missions Africaines** de Montferrier (vêtements, douceurs....) suivi par Christian MERCIER

Projet d'information citoyenne dans les collèges : contacts (académie)/ protocole (M. ICHER)/ organisation / sujets / attente de réponse pour premières interventions proposées à partir du 14 mars.

- *A propos de la guerre de 1870 : **Un engagement total des Hommes : « BAZEILLES »***
- *A propos de la guerre de 1914/1918 : **Un engagement global de la nation « LA FORCE NOIRE DANS LA GUERRE »***
- *A propos de la guerre de 1939/1945 : **Un engagement mondial « L'INTERFACE US/FR OPERATION DRAGOON »***
Assistance financière possible par « Maginot » et « souvenir français »

Dons des adhérents : merci à toutes celles et à tous ceux qui ont majoré leur cotisation, à ceux qui ont fait des dons.

Adhésion de l'ATDM34 au « Souvenir français » section MPL Monier-Vinard

Investissements - Achats 2010 : Nous avons investi dans une sonorisation, qui comme le vidéo projecteur est utilisable par les membres. Si le projet en milieu scolaire se concrétise nous investirons dans un ordinateur portable.

Agenda

- **12 au 16 mai 2011 : congrès de la FNAOM** à Caen. Participation ? Il nous semble important d'être présents à cette « journée bilan » qui clôturera un cycle de travail difficile et complexe initié par le Général LANG. Elle nous permettrait, en outre, d'honorer et de remercier les Grands partants du bureau. **TARIFS TRES CHERS : 270/390/450 €** et pour la seule journée d'AG 90 € !
- **17 septembre : Bazeilles ATDM34 à Baillargues**

Le quitus du bilan est adopté à l'unanimité.

5. Renouvellement et recomposition du conseil d'administration

- **Sortants :** BOUTHIER/CHASSAGNEUX/FIORIO/GOUJAT
- **Volontaires pour nouveau mandat** BOUTHIER/CHASSAGNEUX avec passage de relai en cours si possible/ GOUJAT
- **Volontaire entrant :** JM LEMORT

Sans objection des membres de l'assemblée générale, le nouveau conseil d'administration intègre donc JM LEMORT et R. FIORIO le quitte

Désignation d'un commissaire au compte

Maurice ANDREY est maintenu dans sa fonction.

La composition du conseil d'administration et du bureau est renvoyée en annexe 1

6. Prévisions financières 2011

TITRES	REEL 2010			PREVISION 2011		
	DEBIT	CREDIT	SOLDE	DEBIT	CREDIT	SOLDE
REPORT		3 380,78	3 380,78		3 296,78	3 296,78
COTI ATDM		1 421,00	1 421,00		1 812,50	1 812,50
COTI A + 1		130,00	130,00			
COTI - FEDE	-374,50	343,00	-31,50	-437,50	437,50	
S/T COT	-374,50	1894,00	1 519,50	-437,50	2 250,00	1 812,50
REPAS	-5 896,50	5 408,00	-488,50	-5 800,00	5 800,00	
BAZAR	-149,00	170,00	21,00	-300,00	300,00	
DAMIER		720,00	720,00		700,00	700,00
S/T ACT ASS	-6 045,50	6 298,00	252,50	-6 100,00	6 800,00	700,00
DONS		1 049,50	1 049,50		500 00	500 00
STAG.ETRAN	-695,58	2 849,29	2 153,71			
FONDS SOLIDAR	-990,20	865,00	-125,20	-1 500,00		-1 500,00
S/T ACT SOC	-1 685,78	4 763,79	3 078,01	-1 500,00	500,00	-1 000,00
REPRESENTATION	-2 822,95		-2 822,95	-1 500,00		-1 500,00
CORRESPOND	-644,02		-644,02	-700,00		-700,00
COPIES	-440,30		-440,30	-700,00		-700,00
FOURNITURES BUREAUX	-1 350,42		-1 350,42	-1000,00		-1 000,00
ASSURANCES	-91,32		-91,32	-150,00		-150,00
S/T FRAIS GENE	-5 349,01		-5 349,01	-4 050,00		-4 050,00
SUBVENTIONS		415,00	415,00		415,00	415,00
TOTAL	13 454,79	16 751,57	3 296,78	12 087,50	13 261,78	1 174,28

- **Cotisation 2011** : toujours à 18 € avec reversement de 3,50 € à la FNAOM
- **Bulletins** : 3 à 4 par an et communication de tous les PV de réunion du CA (5 à 7/an)

7. CLOTURE DE L'AG ORDINAIRE

8. Assemblée générale Extraordinaire

- Proposition de modification des statuts :

ARTICLE 9 :

L'Amicale est dirigée par un Conseil d'administration, élus pour trois ans, rééligibles.

Seuls les membres actifs sont éligibles.

Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres au scrutin démocratique un Bureau composé de :

Un président, Un vice-président, Un secrétaire général, Un trésorier

Le Conseil d'administration est renouvelé chaque année par tiers.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres par cooptation. Il est pourvu à leur remplacement définitif dès la prochaine Assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

ARTICLE 9 :

L'Amicale est dirigée par un Conseil d'administration, élus pour trois ans, rééligibles.

Seuls les membres actifs sont éligibles.

Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres au scrutin démocratique un Bureau composé de :

Un président, Un vice-président, Un secrétaire général, Un trésorier

Le Conseil d'administration est renouvelé chaque année par tiers.

- **Le conseil d'administration peut décider de démissionner un responsable du conseil d'administration dans le cas où il serait dans l'incapacité d'honorer sa responsabilité. Cette décision est prise par vote à l'unanimité des voix, l'intéressé ne peut pas participer à cette décision.**
- **Son remplacement se ferait conformément au paragraphe ci dessous.**

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres par cooptation. Il est pourvu à leur remplacement définitif dès la prochaine Assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le projet de modification de l'article 9 est adopté à l'unanimité des voix.

Les statuts modifiés sont renvoyés en **Annexe 2**

9. Clôture des AG

Pause / Retour de visite des conjoints et des invités

- **Interventions :**
 - « **Mémorial du Souvenir français et des Troupes de Marine en Côte d'Ivoire** » par JM THIEBAUT
 - « **L'AQMI / Terrorisme au Sahel !** » par Jean Louis

Apéritif / Déjeuner



L'AMICALE DES ANCIENS D'OUTRE-MER ET
ANCIENS COMBATTANTS DES TROUPES DE MARINE DE L'HERAULT
dite ATDM34

Alias

Amicale des Troupes de Marine et
des Anciens Combattants d'Outre-Mer de l'Hérault

Annexe 1

de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui s'est déroulée à Lattes le 29 janvier 2011

L'AAOMACTDM de l'Hérault s'est réunie en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 29 janvier 2011 en matinée.

Après avoir constaté la validité de cette assemblée, le Président, le colonel (ER) CHASSAGNEUX a donné le rapport d'activité de l'année 2010, puis le trésorier, Monsieur Louis LARMANDE a exposé le rapport financier de l'exercice 2010.

Tous deux ont obtenu le quitus de l'assemblée générale.

Il a été procédé à l'admission d'un nouveau membre dans le conseil d'administration qui se compose désormais de : (ordre alphabétique) :

Maurice ANDREY, Georges BARTOLI, Jacques BOUTHIER, Paul CHASSAGNEUX, José DESMERGERS, Jean-Yvon FEVRIER, Jacques GOUJAT, Louis LARMANDE, Jean-Marie LEMORT, Yvan NICAISE, Vincent RABOT, Roger RAYBOIS, Daniel VERIN

Conformément aux statuts, le siège social de l'amicale reste au domicile du président :

28 rue des Amandiers 34970 LATTES

Trésorerie : Seul le président Paul CHASSAGNEUX et le trésorier Louis LARMANDE sont habilités à utiliser les chèquiers de l'association et à signer les chèques.

A Lattes le 29 janvier 2011

Le secrétaire général Vincent RABOT

Le Président Paul CHASSAGNEUX



**L'AMICALE DES ANCIENS D'OUTRE-MER ET
ANCIENS COMBATTANTS DES TROUPES DE MARINE DE L'HERAULT**
dite ATDM34

Alias

Amicale des Troupes de Marine et
des Anciens Combattants d'Outre-Mer de l'Hérault

Annexe 2

de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui s'est déroulée à Lattes le 29 janvier 2011

STATUTS

ARTICLE 1

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi de 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre :

«**Amicale des Anciens d'Outre-Mer et Anciens Combattants des Troupes de Marine de l'Hérault** », sigle **AAOMACTDM34**. Sur le plan pratique notre appellation commune reste **ATDM 34**.

ARTICLE 2 :

Cette association apolitique et non confessionnelle a pour buts de resserrer les liens unissant les troupes de marine et les anciens d'outre-mer, d'initier et fidéliser l'entraide sous toutes ses formes :

- En participant à l'aide à la reconversion des engagés TDM en fin de contrat.
- En entretenant le souvenir et la « mémoire » pour les sacrifices des anciens combattants des pays ayant appartenu à l'Empire français et en soutenant la défense de leurs intérêts.
- En apportant aide et assistance aux membres de l'Amicale et à leur famille

Elle défend nos valeurs traditionnelles et celles, spécifiques des Troupes de marine : disponibilité, initiative, goût de l'aventure, curiosité et ouverture sur le monde, respect des cultures, fierté d'avoir participé à l'épopée coloniale de la France.

Elle permet de développer des relations amicales et uniques avec les stagiaires militaires étrangers présents dans nos écoles militaires.

L'ATDM34, contribue, grâce à l'expérience et la diversité de ses membres (ex personnels d'active dont certains ont fait une deuxième carrière, réservistes, Civils ayant servi OM...) à renforcer les liens Armée Nation.

ARTICLE 3 :

Le siège social est fixé au domicile du président. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration ; la ratification de l'assemblée générale sera nécessaire.

ARTICLE 4 :

L'amicale est affiliée à la Fédération Nationale des Anciens d'Outre-mer et Anciens Combattants des Troupes de Marine, Caserne Guynemer, 2 rue Charles-Axel Guillaumot 92500 RUEIL MALMAISON .

ARTICLE 5 : L'Amicale se compose de :

- **Membres actifs :** de droit, à jour de leur cotisation, tous ceux qui servent et ont servi dans les Troupes de Marine, les veuves ou conjoints des anciens membre et/ou des anciens des Troupes de marine ; tous ceux qui ont servi OM avec l'aval du Conseil d'administration.
- **Membres à vie :** Tout membre versant 250 euros de dons dans la même année (cotisation+don)
- **Membres de soutien :** ceux qui versent la cotisation +1€ jusqu'à 39,99 €.
- **Membres bienfaiteurs :** les membres qui versent au moins 40€
- **Membres d'honneur :** les personnes qui ont rendu des services à l'Amicale, tant pour sa création que pour son développement. Elles sont proposées par le conseil d'administration et nommées en assemblée générale.
- **Amis :** autres personnes désirant adhérer à l'Amicale. Cette adhésion est subordonnée à l'accord Conseil d'administration.
- Le président peut, après avis du conseil d'administration, exempter un membre de cotisation

ARTICLE 6 :

Radiation : La qualité de membre se perd par

- Démission
- Décès
- Non paiement de la cotisation annuelle
- Condamnation infâmante
- Faute grave contre l'honneur

Les radiations pour non paiement de cotisation, condamnation infâmante, faute grave contre l'honneur, sont prononcées par le conseil d'administration après audition de l'intéressé dûment convoqué par lettre recommandée.

La décision du conseil d'administration sera communiquée dans les mêmes formes.

ARTICLE 7 :

Aucun membre de l'amicale, quelle que soit sa fonction, ne pourra se prévaloir de son titre à l'appui d'une candidature à un mandat électif quelconque.

ARTICLE 8 :

Les ressources de l'amicale comprennent :

- Les cotisations annuelles fixées en assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.
- Les dons, legs et subventions qu'elle pourra recevoir des régions, départements, communes, et tous autres organismes civils et militaires, et de toute autre personne physique ou morale.
- Le produit des différentes manifestations.
- Les intérêts des fonds placés.

ARTICLE 9 :

L'Amicale est dirigée par un Conseil d'administration, élus pour trois ans, rééligibles.

Seuls les membres actifs sont éligibles.

Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres au scrutin démocratique un Bureau composé de :

Un président, Un vice-président, Un secrétaire général, Un trésorier

Le Conseil d'administration est renouvelé chaque année par tiers.

Le conseil d'administration peut décider de démissionner un responsable du conseil d'administration dans le cas où il serait dans l'incapacité d'honorer sa responsabilité. Cette décision est prise par vote à l'unanimité des voix, l'intéressé ne peut pas participer à cette décision.

Son remplacement se ferait conformément au paragraphe ci dessous.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres par cooptation. Il est pourvu à leur remplacement définitif dès la prochaine Assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

ARTICLE 10 :

Réunion du conseil d'administration : il se réunit chaque fois que nécessaire, et au moins tous les six mois, sur convocation du président, ou sur la demande du quart des membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Les membres actifs chargés de mission participent aux réunions du conseil d'administration avec droit de vote.

ARTICLE 11 :

Assemblée générale ordinaire : l'assemblée générale comprend tous les membres, à quelque titre qu'ils soient affiliés.

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'amicale sont convoqués par les soins du secrétaire général, par simple lettre. L'ordre du jour est inscrit sur les convocations. Les questions éventuelles des membres doivent parvenir par écrit huit jours à l'avance au secrétaire général.

Le président préside l'AG. Il est assisté des membres du bureau. Il expose la situation morale de l'amicale.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

Puis l'ordre du jour et les questions écrites sont traités.

Ensuite, il est procédé au remplacement des membres du conseil sortant.

ARTICLE 12 :

Assemblée générale extraordinaire : si besoin est ou sur la demande de la moitié plus un des membres actifs ; le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire suivant les modalités précisées à l'article 13.

ARTICLE 13

Quorum : pour être valable, les AG ordinaires et extraordinaires doivent obtenir pour pouvoir délibérer un **quorum du quart des membres actifs, plus un**, soit présents, soit représentés

ARTICLE 14 :

Modification des statuts : les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du conseil d'administration ou sur la demande écrite du quart, au moins des membres actifs. Dans ce dernier cas, la proposition est transmise au CA un mois au moins avant l'assemblée générale qui doit statuer. Seuls les membres actifs prennent part au vote. La modification est adoptée à la majorité simple des membres actifs présents ou représentés.

ARTICLE 15 :

Un règlement intérieur sera établi par le conseil d'administration qui le fera approuver en assemblée générale. Ce règlement sera destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux ayant trait à l'administration de l'amicale.

ARTICLE 16 :

DISSOLUTION : en cas de dissolution prononcée par les deux tiers des membres actifs présents à l'assemblée générale ou à la majorité simple des membres de l'association, cette dissolution est approuvée par le conseil d'administration ou, à défaut, par une commission nommée à cet effet. L'actif, s'il y a lieu, sera dévolu à la Fédération nationale des anciens d'outre-mer et anciens combattants des Troupes de marine (FNAOM/ACTDM). , Caserne Guyemer, 2 rue Charles -Axel Guillaumot 92500 RUEIL MALMAISON